



## **Règlement Grimpettes 2023**

*Conditions de Participation.*

*L'événement ne donnera pas lieu à établissement d'un classement. Chaque participant doit obligatoirement attester avoir pris connaissance du règlement des Grimpettes 2023 au moment de l'inscription. Rappel : la participation aux Grimpettes implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.*

*Détail du montant des engagements :*

*Le montant de l'engagement, comme à l'habitude, reste modeste compte tenu de la prestation offerte. Le Comité d'organisation a fait le choix de fixer le montant des engagements à 6€ que vous soyez licencié (toute fédération confondue) ou non, et 8€ le dimanche matin. L'âge minimum pour participer à la manifestation est de 6 ans dans l'année civile. Pour les jeunes de moins de 12 ans, l'inscription est gratuite, quel que soit le parcours.*

*REGLEMENT des Grimpettes.*

*Règlement Général ; assurances – responsabilité. Chaque participant devra être en possession d'une assurance individuelle accident ou responsabilité civile personnelle soit par le biais d'une licence délivrée par une fédération sportive, soit à titre privé.*

*Tout participant s'engage sur l'honneur en signant le formulaire d'inscription à être couvert par une assurance individuelle.*

*L'organisation ne saurait donc être responsable en cas de manquement à cet engagement et par conséquent en cas d'accident ou de sinistre survenu au participant avant, pendant ou après l'évènement.*

*Dans le même cadre, la responsabilité individuelle de tous les collaborateurs, assistants et membres de l'équipe de l'organisation, ne saurait être engagée, pendant et après l'évènement.*

*Remise des récompenses et Tombola : tombola gratuite simplement être inscrit à une des épreuves des Grimpettes et participer, être présent à la remise des récompenses et au moment du tirage de la tombola.*

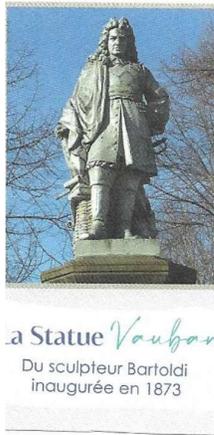
**Sécurité :**

**Les participants doivent respecter le code de la route, les consignes de sécurités données par les personnes de l'organisation.**

A votre arrivée à Avallon au centre-ville, la place des Odeberts vous est réservée pour votre stationnement.

**Informations pratiques :**

Avallon se trouve au sud du département de l'Yonne à 50km d'Auxerre, 40 km de Tonnerre, 100km de Dijon, et de Troyes, 220km de Paris.



La Collégiale

**Avallon** située au cœur de la Bourgogne aux portes du Morvan, perchée sur son éperon granitique et ceint de remparts, elle domine la magnifique vallée du Cousin, entourée de ses mythiques jardins en terrasses cultivés depuis le Xe siècle. [www.ville.avallon.fr](http://www.ville.avallon.fr)

Samedi 19 août jour anniversaire de la libération de la ville, Avallon sera en fête, de nombreuses animations et feu d'artifice puis bal animeront la soirée et pour terminer ce week-end festif le dimanche 20 août sera consacré aux sports avec les 35<sup>ème</sup> GRIMPETTES de l'AVALLONNAIS.

Pour toutes informations concernant l'hébergement, gîtes, chambres d'hôte, hôtels, et restaurants prendre contact avec

**Office de Tourisme du Grand Vézelay :**

Bureau d'Avallon, 6, rue Bocquillot,



Tél 03.86.34.19 – [www.destinationgrandvezelay.com](http://www.destinationgrandvezelay.com)

*Camping Municipal sous Roche : 03.86.34.10.39*



***A visiter :***

*La Maison des Sires (expositions) – le Musée de l’Avallonnais – La Collégiale – Le Musée du Costume – le Grenier à Sel (expositions) ainsi que le centre historique de la ville.*

*Pour tous les renseignements prendre contacts à l’Office de Tourisme d’Avallon.*



*Le musée du coctume*



*La Vallée du Cousin*



*Les jardins en terrasses*

***Très bon séjour en Avallon.***